

Le droit à sa place A Right to her Place

Lucie Gélinau, Myriam Loudahi, Fanny Bourgeois, Nathalie Brisseau, Rozenn Potin et Lagi Zoundi

Volume 19, numéro 2, 2006

Dé/Construire le féminin

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/014845ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/014845ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Gélinau, L., Loudahi, M., Bourgeois, F., Brisseau, N., Potin, R. & Zoundi, L. (2006). Le droit à sa place. *Recherches féministes*, 19(2), 125–141. <https://doi.org/10.7202/014845ar>

Résumé de l'article

À l'aide de témoignages de femmes vivant de l'itinérance visible et de l'itinérance cachée, cet article illustre comment celles-ci sont victimes de la violation de droits liés à leur condition. Ces droits bafoués révèlent que la violence familiale et conjugale, le refus d'accomplir un rôle d'aidante naturelle et la pauvreté sont également des portes d'entrée dans l'errance et l'itinérance. Ces trois aspects semblent par ailleurs contribuer à l'apparition de problèmes de dépendance (alcool et toxicomanie) et de santé mentale usuellement liés à l'entrée dans l'itinérance. Pour trouver des solutions durables à l'errance et à l'itinérance des femmes, travailler à la promotion de droits fondamentaux tels que l'accès au logement ou à des services appropriés semble donc insuffisant. Il est nécessaire de se pencher également sur les mécanismes et les formes d'oppression des femmes et leurs produits que sont la pauvreté, la violence et le travail domestique imposé. Trois enjeux sont soulevés pour l'intervention : 1) la reconnaissance de la non-visibilité de femmes à risque ou en situation d'errance et d'itinérance et le défi que ceci représente dans le cadre de pratiques d'interventions et de prévention fondées principalement sur l'apparence physique des personnes et des comportements associés à la maladie mentale ou la toxicomanie; 2) la nécessité de maintenir et de développer des services tenant compte de facteurs structureaux, notamment pour les femmes pauvres et leurs enfants; et 3) la reconnaissance des droits bafoués.

Le droit à sa place

LUCIE GÉLINEAU, MYRIAM LOUDAHI, FANNY BOURGEOIS, NATHALIE BRISSEAU, ROZENN POTIN ET LAGI ZOUNDI¹

Dans la ville de Québec, en 1996, une personne sur trois utilisant les ressources du Regroupement de l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) était de sexe féminin (Fournier et autres 1998). Depuis, les organismes-ressources destinés aux femmes en itinérance signalent officiellement une augmentation du taux d'occupation de leurs lits de 50 % en 1997, à 100 % en 2004. Ces organismes notent, depuis 1997, une augmentation de la durée moyenne du séjour, un alourdissement des problématiques et une diversification des profils, dont le rajeunissement des personnes. Par ailleurs, dans les ressources du Regroupement des femmes de la région 03 (RGF03), on remarque également sur une base officielle, et ce, dans les centres femmes et dans les centres d'hébergement pour femmes violentées, un nombre croissant de femmes en situation d'extrême pauvreté et à risque de rupture sociale majeure les exposant à un risque accru d'itinérance. Compte tenu de cette réalité, le RAIQ et le RGF03 ont jugé important de comprendre plus finement la situation des femmes en situation d'errance et d'itinérance dans la ville de Québec de manière à mieux prévenir cette situation et à intervenir efficacement auprès de celles-ci.

¹ Nous tenons à remercier les femmes que nous avons rencontrées et à souligner leur générosité et leur grande lucidité. Nous espérons que leurs paroles pourront trouver un écho. Nous désirons également remercier la trentaine d'organisations membres du RAIQ et du RGF03 qui ont participé à notre démarche de recherche, et plus particulièrement les intervenantes et les intervenants qui ont investi temps, idées et expériences dans les divers ateliers, comités et processus liés au recrutement et au déroulement des entretiens individuels et collectifs.

Enfin, nous voulons remercier les organismes subventionnaires qui ont contribué au développement de notre recherche : l'Initiative nationale pour les sans-abri (Programme national de recherche sur les sans-abri); Ressources humaines et développement des compétences Canada (Initiative de partenariats en action communautaire – IPAC); Condition féminine Canada (Programme de promotion de la femme – PPF); Ministère de la Sécurité publique du Québec et Comité fédéral Justice Canada (Programme de mobilisation des communautés).

Les femmes en situation d'errance et d'itinérance et la violation de leurs droits

L'élaboration d'un exposé, que nous avons présenté à l'université féministe d'été de l'Université Laval en juin 2006, a été l'occasion pour nous d'explorer comment, à partir d'une analyse préliminaire de données de recherche, des femmes à risque, en situation ou avec un passé d'errance et d'itinérance, témoignent de la violation de leurs droits. Quels étaient ces droits et comment touchent-ils à leur condition de femmes? Que nous disent-ils sur les parcours d'errance et d'itinérance? Quels enjeux nous permettent-ils de soulever en matière d'intervention? Ces réflexions font l'objet de la présente note de recherche. L'approche retenue ici est originale au même titre que plusieurs démarches propres à la recherche féministe (Reinharz 1992). Ainsi, nous avons choisi dans un premier temps, de laisser émerger la voix des femmes. Dans un second temps, nous partagerons le résultat de nos réflexions.

Des précisions sur le sens attribué aux termes « itinérance » et « errance »

Au Québec, on désigne usuellement comme *itinérante* toute personne « qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable » (Groleau (1999) citant Laberge et autres (1995), Comité des sans-abri de la Ville de Montréal (1987) et MSSS (1992 : 29)).

Notons toutefois qu'il n'existe pas, dans la littérature scientifique internationale, de définition consensuelle de l'itinérance, celle-ci s'exprimant différemment selon les sociétés et les caractéristiques sociodémographiques des personnes en situation d'itinérance telles que leur âge, leur sexe et leur couleur (Novac et autres 2002). Ces différences quant à la définition de l'itinérance apparaissent non seulement entre les pays en développement et les nations industrialisées, mais à l'intérieur même de ces ensembles géopolitiques (Glasser 1994).

Tenant compte de ce fait, nous avons choisi, pour baliser notre terrain de recherche, de retenir une définition qui prenait en considération le vécu diversifié et caractéristique des femmes en situation d'itinérance, tel qu'il est rapporté dans la littérature scientifique. Si, d'une part, certaines femmes vivent l'itinérance « classique », dite absolue ou visible, il est admis, d'autre part, qu'elles connaissent surtout une itinérance dite cachée ou relative (Ramji 2002; (Novac et autres 2002).

L'itinérance visible inclut les femmes qui sont hébergées dans des foyers et des abris d'urgence (pour sans-abri) et celles qui vivent l'expérience difficile de dormir dans des endroits inappropriés pour les personnes, comme les parcs et les

fossés, les entrées de porte, les véhicules et les édifices désaffectés. L'itinérance cachée inclut les femmes qui demeurent temporairement chez des amis ou des amies ou encore des membres de leur famille, celles qui endurent une cohabitation avec une personne pour ne pas être dans la rue ou bien celles qui habitent dans un foyer où elles sont l'objet d'actes violents ou de conflits familiaux. L'itinérance cachée comprend aussi les femmes qui se trouvent dans les situations suivantes : celles qui consacrent une grande part de leur revenu au logement et qui n'ont plus d'argent pour les nécessités de la vie, comme la nourriture; celles qui risquent d'être expulsées de leur logement; et celles qui vivent dans des édifices hors normes ou physiquement dangereux, ou dans des logements surpeuplés (Ramji 2002).

Cette définition a l'avantage d'apporter des précisions sur ce que peut signifier l'absence d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre sans se restreindre à un espace-temps et aux problématiques classiques associées à l'itinérance (santé mentale, toxicomanie, alcoolisme, désorganisation sociale). Cela favorisait, à notre avis, la prise en considération et l'émergence de réalités propres aux femmes.

Dans cette note de recherche, l'expression « femme en situation d'itinérance » se réfère à l'itinérance visible, donc les femmes qui doivent dormir dans des endroits inappropriés (sous un escalier, dans un hall d'entrée, dans un parc, dans une automobile, etc.) et celles qui utilisent les ressources en hébergement à court terme des organisations spécialisées qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance.

L'expression « femme en situation d'errance » en est venue à désigner, au cours de notre recherche, les femmes qui, à certaines périodes de leur vie, sont seules ou avec leur(s) enfant(s), en situation de déplacements fréquents chez des amis ou des amies, des membres de leur famille, des personnes inconnues, ou encore des organismes-ressources du réseau des groupes de femmes hors du réseau de l'itinérance (ex. : centres de femmes, centres d'hébergement pour femmes battues), de sorte à ne pas se retrouver, bien qu'à la rue, dans la rue. Nous sommes donc ici en porte-à-faux avec le sens usuellement donné au terme « errance » dans la littérature (Groupe de travail de Québec sur l'itinérance 2003) et le milieu de l'intervention, où il est entendu comme un terme se référant à la réalité spécifique des jeunes de la rue.

L'expression « femmes à risque » concerne les femmes qui se disent en situation de grande vulnérabilité économique et sociale et souvent contraintes de demeurer dans des loyers insalubres ou encore dans des logis où elles subissent des situations d'abus psychologique ou physiques faute de ressources ou de solutions de rechange en matière de logement.

Les réalités propres à l'itinérance cachée sont ainsi circonscrites dans le cadre de cette note de recherche sous les termes « errance » et « femmes à risque ».

Quant à l'expression « sans domicile fixe », elle recoupe à la fois les phénomènes d'itinérance visible et d'itinérance cachée.

Des précisions méthodologiques

Les témoignages de 62 femmes ont été recueillis dans le contexte d'une recherche-action participative de nature qualitative lancée et dirigée par le RAIQ et le RGF03, avec l'accompagnement scientifique d'une chercheuse rattachée à l'équipe de Partenariat pour la recherche sur l'intégration sociale et la marginalisation (PRISM) du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSS-VC).

Les questions et les stratégies de recherche ont été élaborées à la suite d'un travail en ateliers réalisé à l'automne 2005 avec des représentantes et des représentants de seize organismes-ressources du RAIQ et du RGF03 interpellés par le vécu des femmes en situation d'errance et d'itinérance. Les questions de recherche dégagées de ce travail collectif ont été regroupées sous le titre suivant :

Vivre sans domicile fixe au féminin : quels modes de (sur)vie?

- Quelles sont les stratégies d'évitement de la rue?
- Quelles sont les stratégies de (sur)vie dans la rue?
- Quel est le rapport des femmes aux ressources?

Les objectifs de production de connaissance ainsi recherchés étaient de mieux connaître le vécu des femmes, en dehors des ressources communautaires et publiques, tout en mettant en évidence des facteurs de protection ou de fragilisation associés aux modes de (sur)vie ainsi qu'aux trajectoires d'entrée et de sortie dans l'errance et l'itinérance.

Pour ce faire, trois vagues de collecte de données ont été pensées et préparées avec des intervenantes et des intervenants et une agente de milieu. La première était constituée de huit entretiens collectifs réalisés en collaboration étroite avec des organismes-ressources du RAIQ et du RGF03 offrant des services généraux (hébergement, nourriture, loisirs et droits) aux femmes aux prises avec des difficultés liées au logement ou l'ayant été. Les femmes participant à ces entretiens collectifs ont été désignées par les intervenantes et les intervenants en fonction de la pertinence de leur vécu et de leur parcours de même que de leur volonté de partager collectivement leur histoire. La deuxième vague d'entretiens individuels et collectifs, qui ont été effectués en collaboration avec des organismes travaillant auprès de femmes toujours à risque, en situation ou avec un passé d'errance et d'itinérance mais présentant des besoins ou un vécu particulier (femmes avec enfants, prostitution, drogue, santé mentale, violence familiale), a par la suite été réalisée pour mieux circonscrire et comprendre les expériences partagées lors de la première vague en se centrant sur les parcours en résidence. Ici aussi les noms des

participantes nous avaient été transmis par des intervenantes et des intervenants. Puis la troisième vague a été entreprise auprès de femmes présentant des caractéristiques contrastées (femmes en situation d'errance et d'itinérance en région (Portneuf et Charlevoix) et femmes jointes hors organismes-ressources. Ces trois vagues de collecte de données ont été réalisées de février à juillet 2006. Au total, 62 femmes à risque, en situation ou avec un passé d'errance et d'itinérance ont été entendues. Au moment de la rédaction de la présente note de recherche, le travail d'analyse, consistant en une théorisation ancrée réalisée à l'aide du logiciel N*VIVO, battait son plein. Une série d'ateliers et d'activités de confirmation et de réappropriation des résultats y fera suite à l'automne 2006.

La nature des témoignages retenus

Lors du travail préliminaire d'analyse, nous avons noté que les histoires racontées par les femmes que nous avons interrogées étaient serties d'illustrations de la violation de droits fondamentaux. Nous avons donc tenté, dans un premier temps, de faire émerger de leurs paroles ces droits brimés. Les paroles retenues ci-dessous ne sont pas les plus percutantes ni les plus sensationnalistes de l'ensemble, mais elles rendent bien ce que nombre de femmes nous ont dit en toute simplicité et en d'autres mots². Ces extraits ont été choisis du fait que le vécu relaté revenait de façon récurrente dans des récits de vie distincts.

De la parole au droit bafoué³

Paroles de femme

1- Ce logement a été le seul que j'ai trouvé dans cette période d'année-là, c'était début mars, et à des prix [raisonnables]. Il était 365 \$, je pense. J'avais 395 \$ [de revenu d'aide sociale]. Il ne me restait rien pour manger et le reste, mais au moins je me disais : « Je vais aller travailler. Je vais me replacer. » J'ai toujours trouvé plein de petits boulots, au salaire minimum. J'ai fait 56

Droits bafoués

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimen-

² Les paroles choisies peuvent paraître sombres, mais elles répondent en cela à l'objectif de notre note de recherche qui est de montrer de quelle façon le vécu des femmes que nous avons interrogées met en lumière les manquements à des droits fondamentaux. Ne perdons toutefois pas de vue que ces femmes, malgré leur parcours souvent difficile, ont leurs espaces de joie, de détachement, et qu'elles manifestent des forces devant l'adversité.

³ Les noms qui suivent sont fictifs et les données personnelles ont été légèrement modifiées pour respecter l'anonymat.

trucs, des métiers, des boulots que je pouvais avoir : de la manutention [...] du pelletage⁴. Mais alors, je perdais l'aide sociale⁵. À ce moment-là, ça allait, mais je n'étais pas capable de rester dans ces boulots-là. Moi, faire des frites à 6 h 30 le matin, je ne suis pas assez solide pour faire ça. J'ai travaillé dans une boucherie dans le frigidaire, les pieds dans le sang. Je pensais que j'étais capable, mais je n'ai pas été capable. Tu sais, j'ai tout essayé [mais sans succès...] alors, je vivais ça comme des échecs [...] Quand je suis partie de ce logement-là – j'ai été mise à la porte –, j'étais rendue à 285 \$ d'aide sociale. Je payais mon logement, mais j'avais des retards de 700-800 \$. J'essayais de rembourser, mais je n'y arrivais pas. Le loyer coûtait 295 \$ par mois. Il y a eu l'indexation des pensions alimentaires, alors le gouvernement me coupait [mon allocation d'aide sociale] même si, dans les faits, je ne recevais pas de pension. On me coupait de plus en plus au lieu de bonifier [...] Alors mon médecin a dit : « C'est assez, Gislaine. Tu ne prends pas soin de toi. Comme tu n'arrives pas [à boucler ton budget], tu passes ton temps à aller travailler, tu ne te soignes pas, tu ne prends pas le temps de relaxer. Alors je vais te mettre en contrainte sévère⁶ pour le B.S.⁷ ».

Gislaine, 48 ans
entrée dans l'errance vers 43 ans

2- Je connaissais quelqu'un qui avait un logement d'une pièce et demie. Je me suis installée dans ce logement. J'ai pleuré pendant un mois de temps. Il m'a agressée. Je disais non pour les relations sexuelles et il me faisait l'amour pendant que je pleurais. Tu sais, je suis partie en logement avec lui parce que je voyais seulement lui qui pouvait m'aider, en colocation. J'ai dit : « Tu vas être mon coloc, t'es pas mon chum⁸, tu vas être mon

tation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Déclaration universelle des droits de l'homme (Organisation des Nations Unies 2006)

Toute personne a droit à un logement adéquat et financièrement accessible, ce qui signifie non seulement un abri, mais aussi un endroit où vivre en sécurité et

⁴ « Pelletage » : déneigement.

⁵ « Aide sociale » : somme versée par le gouvernement aux personnes sans revenus.

⁶ Une « contrainte sévère » permet une hausse de la prestation mensuelle.

⁷ « B.S. » : aide sociale.

⁸ « Chum » : ami de cœur.

coloc. » Lui, il a toujours dit : « Tu es ma blonde⁹ ». Je lui disais que je ne voulais pas faire l'amour. J'avais des *flashbacks* et tout. Lui, il me disait : « Ça va te faire du bien. » Alors, j'étais rendue que je pleurais puis que je lui disais : « Veux-tu une poupée nettoyeur¹⁰? Qu'est-ce que tu veux? Une vache à quatre pattes? Un chien? Qu'est-ce que tu veux? Fous-moi la paix. »

Marianne, 40 ans
en errance intermittente depuis l'âge de 16 ans

avec dignité.

Le droit de cité
(Réseau Solidarité
Itinérance du Québec
2006)

3- J'ai quatre enfants. J'ai eu peur de les perdre! Moi, je travaillais pour un organisme du quartier. Je perds l'électricité le 25 mai. On était en train de fêter la fête de mon fils. Hydro-Québec arrive... et on perd l'électricité. Parce que moi je travaillais, et c'était mon mari qui payait les comptes, mais il ne les payait pas les comptes! Le 28 novembre, je ne suis pas encore branchée. À chaque fois qu'on cognait à la porte, je me disais : « Ça y est, je vais perdre les enfants! » Le chien nous réchauffait les pieds. C'était tellement froid cet automne-là! J'ai dit : « On va mourir. » J'ai descendu le lit double dans le salon en bas, puis on couchait ensemble. Je couchais avec les quatre enfants pour nous réchauffer. Il y avait de la glace dans le mur du salon. Alors, j'ai dit à sœur Brigitte : « J'en ai passé des maudites, mais celle-là, je pense que je ne passerai pas au travers. » Sœur Brigitte m'a apporté des pantoufles tricotées, mais là je me suis choquée. Et moi, quand je me choque, c'est laid. J'ai fait une prière à ma maman [décédée] et je lui ai dit : « Je ne peux pas rester comme ça, c'est impossible. » Chez Jean Coutu [la pharmacie], on m'a demandé ce que je faisais avec le gaz à fondue (j'avais vidé l'étagère parce que je faisais ma bouffe sur le poêle à fondue, pour six) [...] J'ai vécu ça presque quatre mois. C'est le 28 novembre qu'ils m'ont rebranchée. Je les ai appelés et j'ai dit : « J'ai quatre enfants. Vous m'avez débranchée le 25 mai et on est

⁹ « Blonde » : amie de cœur.

¹⁰ « Poupée nettoyeur » : poupée gonflable pour utilisation sexuelle.

¹¹ « J.E. » : émission de télévision québécoise d'affaires publiques portant sur la défense des droits des consommateurs et des consommatrices.

rendu au 28 novembre. Il fait froid (c'était le pire automne pour le froid). Je vous laisse une heure pour venir me rebrancher sinon j'appelle J.E.¹¹». Ah, ça n'a pas été long! Mais ce que j'ai souffert avec les enfants! Revivre ça, je meurs. Jamais, jamais, je ne veux revivre une affaire pareille.

Luce, 42 ans
à risque d'itinérance

4- Moi, j'avais déménagé [à la suite de violence conjugale]. J'avais changé de ville avec mes enfants. J'avais la garde des enfants et toutes mes affaires étaient dans notre maison de campagne. C'était mes parents qui me l'avaient donnée ou presque. Puis un jour, je me suis rendue compte que la maison était vendue. Mon ex¹² a gardé tout l'argent. Il est parti avec le ménage et tout, et il n'a pas cru bon de nous donner un sou, à nous trois, moi et les deux enfants. Puis encore là, je ne le méritais pas, et non absolument pas. C'était épouvantable.

Nathalie, 50 ans
1^{er} épisode d'errance vers 30 ans

5- Dans ce parc, il y a une sorte de structure métallique. Tu peux y entrer. Ce n'est pas tellement confortable, mais tu peux y dormir. La sécurité, je m'en foutais. J'arrivais même à croire que j'étais vraiment une pute ou un monstre. Quelqu'un me lançait un commentaire vulgaire, j'étais encore plus vulgaire. Et c'est arrivé justement en juillet. J'ai été violée, puis je me suis rhabillée comme si de rien n'était. J'ai vu un ami, puis j'ai fait comme si de rien n'était. J'écrivais beaucoup pour survivre. Je lui ai écrit une lettre à lui comme si je lui parlais. Mais je ne lui ai jamais donnée : « J'ai ri pour ne pas que tu m'entendes crier; puis j'ai souri pour que dans le pétilllement de mes yeux tu penses que c'est le bonheur, mais dans le fond c'est l'horreur. »

Renée, 24 ans
a commencé à squatter vers 16-17 ans.

Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.
Déclaration universelle des droits de l'homme
(Organisation des Nations Unies 2006)

Toute personne a droit au soutien contre la négligence, les abus et l'exploitation –
Déclaration Droit de cité (Réseau Solidarité Itinérance du Québec 2006)

Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants. Charte

¹² « Ex » : ancien conjoint.

mondiale des femmes
pour l'humanité
(Marche mondiale
des femmes 2004)

6- J'étais relativement jeune. Mes enfants, ma fille avait peut-être 2 ou 3 ans, mon garçon était un petit peu plus grand. Ils ont trois ans de différence. Et je me souviens, je me rappelle de l'endroit si on veut parler de la condition de la femme. Je rentre là, et c'était des religieuses [juron], l'édifice était gros. C'était comme une institution. Et elles commencent à m'expliquer que « ce n'est pas des femmes comme vous qu'on garde ». Je n'avais pas assez de gros problèmes pour elles. C'est bien après que j'ai pensé : « Comment ça se fait qu'elles ne m'ont pas gardée? Je suis arrivée là, pauvre, avec deux petits enfants pauvres. Je n'avais plus de maison. Je n'avais rien. C'était un refuge que je voulais. Puis j'étais avec mes enfants en plus. » Je me rappelle tout ça, puis je trouve ça terrible aujourd'hui. Elles avaient de la place!

Nathalie, 50 ans
1^{er} épisode d'errance vers 30 ans

Toute personne a un droit d'accès à des services, ressources et activités gratuits, confidentiels et appropriés notamment en matière médicale, psychosociale, psychiatrique comme en matière juridique ou d'éducation.

Le droit de cité
(Réseau Solidarité
Itinérance du Québec
2006)

7- Ce qui me fâche un peu, je ne sais pas si c'est moi qui ai pensé ça pendant que j'étais dans rue, mais je trouvais qu'il n'y avait pas beaucoup de ressources pour les femmes dans la rue. Pour les femmes battues, il y en a... Des femmes dans la rue, tu sais! « Lauberivière » [ressource], « Revivre » [ressource], c'est pour hommes. On va nous donner de la nourriture, mais de l'hébergement à long terme, je trouve qu'il y en a plus ou moins. On va nous donner des vêtements. Mais qu'est-ce que tu veux que je fasse avec dix foulards dans la rue? J'ai besoin d'un lit. Je trouve que c'est difficile. On parlait d'orgueil, de honte. Mais en plus, il faut que tu cherches quelque chose et tu as l'impression qu'il y en a plus ou moins, puis il faut que tu te forces. C'est dur de demander de l'aide. Mais quand tu vois qu'il n'y en a pas, essayer de foncer, de se battre pour en trouver, c'est encore plus pénible de courir à gauche puis à droite. « Salut! » C'est dur. C'est moi qui vois ça

comme ça, mais je trouvais qu'il y en avait peu. Je pouvais manger, mais dormir je pouvais peu le faire.

Stéphanie, 27 ans
devenue itinérante à l'âge de 25 ans

8- Quand tu tombes à 18 ans, la DPJ¹³ ne t'aide même pas. Tu te retrouves dans la rue. J'étais déjà toute seule. Tu sais, il y a un gros manque au niveau de l'enfance. J'avais 12 ans. Je vivais déjà comme une adulte. Même avant ça, chez moi, je vivais, je m'arrangeais déjà toute seule. Puis tu sais, quand je fuguais, en centre d'accueil, ils ne t'apprennent pas à vivre ou à t'exprimer en tant que personne. Le pire c'est que moi, quand je me retrouvais dans la rue, ce n'était pas par bad luck¹⁴. Moi j'avais l'impression que c'était ma place... Je sentais que tout ça, je le méritais... [pleurs] parce qu'on ne m'aidait pas à me trouver une place ailleurs [sanglots]. La seule chose qu'on me faisait comprendre, c'est que je n'étais pas normale, que j'avais besoin d'un encadrement, que j'avais besoin d'aller à l'école. La seule chose dont j'avais besoin pour eux, c'était ça. C'est à 13 ans que j'ai perdu ma virginité. À cet âge-là, je n'étais pas prête à ça, puis pour moi, c'était comme normal. J'avais plein de problèmes qu'eux ne voyaient pas. Je ne leur disais pas. Je ne leur parlais pas de ça... Puis j'avais beaucoup de problèmes. Tout ce qui m'arrivait de mal, je sentais que ça devait m'arriver. Je sentais que je méritais ça, que j'étais faite pour ça, tu sais. Ou quand les hommes... j'ai appris tard... Je ne me suis jamais prostituée, mais je ne me respectais pas plus. Je n'étais pas capable de dire non. Pour moi, je ne peux pas dire non. J'inventais 10 000 raisons, mais si je n'avais pas une bonne raison, je me forçais, puis je me sentais dégueulasse à la fin. J'ai appris tard à me respecter aussi. Je n'ai jamais parlé de ça avec les intervenants là-bas. Moi, je pétais des coches¹⁵. Puis, ça marche là-bas par punition : « La petite fille qui pète des coches, elle a un problème, on va lui donner des

L'État doit protéger l'enfant et assurer son bien-être si les parents ne peuvent le faire. L'État est responsable des institutions (école, police, justice) chargées d'aider l'enfant et de le protéger.

Convention relative aux droits de l'enfant (Haut-commissariat aux droits de l'Homme 1989)

¹³ « DPJ » : Direction de la protection de la jeunesse.

¹⁴ « *Bad luck* » : malchance.

¹⁵ « Péter une coche » : s'énervier, perdre la tête.

punitions. » Moi je me mutilais. Je me faisais du mal, puis je sentais que je méritais ça. Et eux, ils pensaient que j'avais un problème. En tout cas, je trouve qu'il y a un gros problème pour les jeunes.

Roxanne, 20 ans
a commencé à fuguer vers 12 ans

9- J'habitais avec ma mère et mon père. Mon père est décédé en 1999. Puis j'ai gardé ma mère quatre ans, puis deux ans mon frère. Mon frère, c'est le plus âgé de mes frères. Mon frère allait travailler. Il revenait, mangeait et se couchait. Il ne se faisait pas à manger tout seul, même pas un œuf, même pas une pomme. C'est tout moi qui me tapais l'ouvrage, le lavage, les vêtements, le repas. Là, ils ont placé¹⁶ ma mère, mais elle voulait revenir chez nous. Au mois de septembre, j'ai décidé que je voulais me reposer. Mon frère, il n'a pas accepté ça. Il a dit : « Si tu t'en vas, tu ne rentres pas. » Mon frère a eu de l'aide pour garder ma mère, mais je l'ai su seulement après que j'ai été partie. J'ai été payée pour garder ma mère un petit peu, un petit montant, puis je l'ai su seulement après que j'aie été partie.

Andrée, 50 ans
entrée en errance à 50 ans

L'ensemble des tâches non rémunérées, dites féminines, qui assurent la vie et la continuité de la société (travaux domestiques, éducation, soin aux enfants et aux proches) sont des activités économiques qui créent de la richesse et qui doivent être valorisées et partagées.

Charte mondiale des femmes pour l'humanité
(Marche mondiale des femmes 2004)

10- Avant, quand j'étais dans la rue, j'avais l'impression que quand je me promenais toute crottée, tout le monde me regardait. Après, comme un mois après que je sois rentrée ici [hébergement de transition], je sors dans la rue pour aller à la pharmacie et ils me disent : « Bonjour, madame. » Avant, je rentrais à la pharmacie, puis ils voulaient me sortir, et je n'avais rien fait [rires] Puis là c'est : « Bonjour, madame. » Des fois, j'ai envie de retourner aux endroits où ils m'ont sortie et [grimaces].

Stéphanie, 27 ans
devenue itinérante à l'âge de 25 ans

Les personnes en situation d'itinérance doivent être reconnues comme des citoyens à part entière avec les droits et responsabilités que cela comporte. Elles doivent pouvoir exercer leur liberté d'expression et s'engager à leur mesure. Elles doivent également

¹⁶ « Placer » : mettre en centre d'hébergement de longue durée.

11- Moi, la pauvreté, c'est d'aller quémander. Aller chercher des choses puis se faire regarder de travers, parce qu'on se fait regarder de travers quand on va chercher les ressources. Tu vas à la Saint-Vincent-de-Paul [ressource] le mercredi chercher à manger. Tu sors et tout le monde te regarde de travers. Ça, ça fait mal. Déjà qu'il faut piler sur notre orgueil pour aller dans les ressources, pour aller demander ce dont on a besoin. On se fait regarder, puis les yeux, ça veut tout dire. Puis des couteaux dans les yeux, il y en a.

Michèle, 59 ans
à risque d'errance

pouvoir avoir accès à l'espace public au même titre que les autres citoyens. Le droit de cité
(Réseau Solidarité Itinérance du Québec 2006)

Réflexions sur les trajectoires d'itinérance visible et cachée

Ces paroles de femmes font écho à la déclaration *Le droit de cité* (Réseau Solidarité Itinérance du Québec 2006) en ce sens que le sort des personnes en situation d'errance et d'itinérance n'est pas le résultat de leur seul fait et de leur seule volonté. L'errance et l'itinérance résultent plutôt de la combinaison de facteurs de vulnérabilité individuels et de facteurs structurels ou collectifs.

Pour les femmes en situation d'errance et d'itinérance, les facteurs structurels de nature patriarcale doivent être pris en considération. En effet, le phénomène de l'errance et de l'itinérance, tel qu'il se manifeste chez les femmes rencontrées dans le contexte de notre recherche, est complexe. On ne note pas un mais bien de multiples parcours d'entrée. D'une part, il y a les parcours classiques liés à la présence de maladies mentales, aux problèmes de dépendance à la drogue, à l'alcool, au jeu, à la désinstitutionnalisation (regroupant ici la sortie des centres d'accueil de la Direction de la protection de la jeunesse, de la prison, des hôpitaux psychiatriques), tel que cela a été mis en lumière dans la définition usuelle de l'itinérance au Québec. D'autre part, il existe pour les femmes que nous avons rencontrées trois autres portes d'entrée, plus souvent passées sous silence, qui sont la violence conjugale et familiale, les rôles traditionnels et la pauvreté, celle-ci étant également alimentée par les deux premières.

De plus, soulignons qu'à la lumière de nos analyses préliminaires, la détresse liée à la violence subie et à la pauvreté contribuent trop souvent à l'émergence de problèmes de dépendance, de santé mentale et d'institutionnalisation qui, à leur tour, accentuent le risque d'entrer dans l'itinérance¹⁷. Le fait d'être de sexe féminin,

¹⁷ Voici un exemple parmi plusieurs : « J'ai commencé à danser, j'ai consommé de la drogue pour oublier mon passé – violente, violée et agressée sexuellement par mon père, c'est dur – puis pour m'enlever ma peur des hommes. Parce que la difficulté avec les hommes, c'était lourd pour mes épaules. » Ariane.

de par les rôles sociaux qui y sont associés, paraît donc représenter un facteur accru de vulnérabilité.

Pour trouver des réponses durables à l'errance et à l'itinérance des femmes, travailler à la promotion de droits fondamentaux, tels que l'accès au logement ou à des services appropriés, nous semble dès lors insuffisant. Il est nécessaire de se pencher également sur les mécanismes et les formes d'oppression des femmes et leurs produits que sont la pauvreté¹⁸, la violence envers les femmes et le travail domestique, dont le confinement dans des rôles d'aidantes « structurelles » plus que « naturelles ». En effet, la pauvreté, la violence et le maintien dans des rôles traditionnels paraissent jouer sur la capacité des femmes à trouver un loyer décent, à le payer et à le garder de même que ces trois aspects influent sur leur possibilité de mobiliser des ressources pour préserver le loyer en question. En d'autres mots, il est important de défendre non seulement le droit à une place, c'est-à-dire un logement sécuritaire et salubre, mais également le droit, pour les femmes, à leur place au soleil en tant que femme.

Il n'est sans doute pas étonnant en ce sens que nous n'ayons pu relever dans les seuls outils dits universels, telle la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, la référence aux droits qui émergent des paroles des femmes. La nécessité de se référer à des outils tels que la Charte mondiale des femmes pour nommer ces droits propres à la condition féminine est en soi révélateur de ce no *woman's land*.

Des enjeux pour la pratique et l'intervention soulevés par les portes d'entrée que sont la pauvreté, la violence et les rôles traditionnels

La non-visibilité des femmes, un défi aux pratiques d'interventions et de prévention fondées sur les caractéristiques « classiques » et l'apparence physique des personnes

La non-visibilité des femmes, caractéristique de l'itinérance cachée voire de l'itinérance absolue, pose des défis à l'intervention, et ce, sur deux plans. D'abord, on note l'absence pour certaines femmes des caractéristiques « classiques » associées aux parcours traditionnels d'entrée, soit, par exemple, la présence d'un problème de santé mentale, d'addiction ou d'une période d'institutionnalisation, ce qui rend ainsi difficile la prévention. Plusieurs des femmes que nous avons rencontrées ont eu une vie professionnelle, familiale et sociale en apparence « normale » avant de se trouver aux prises avec l'errance et l'itinérance à la suite d'épisodes de violence, de pauvreté ou encore en raison de leur refus ou de leur incapacité à poursuivre leur rôle d'aidante naturelle. L'idée que personne n'est

¹⁸ À ce propos voir, par exemple, CRIAW/ICREF (2005, 2006).

réellement à l'abri de l'itinérance est bien exprimée par Amélie (24 ans) quand elle avance ceci :

Le gros problème avec l'itinérance c'est qu'on pense toujours que ça va arriver aux autres, mais pas à nous autres. Quand on se retrouve là-dedans, on voudrait s'en sortir parce qu'on est intelligente quand même. Tu sais, ce n'est pas juste des twitts¹⁹ qui se retrouvent là! Il y a des gens très intelligents qui se retrouvent dans la [...], parce qu'ils ont un trop-plein d'émotion, parce que ça ne va pas bien dans leur famille, comme moi. Il y en a des raisons. Il y en a comme ça ne se peut pas : tu perds ta carrière du jour au lendemain, tu fais faillite, tu te retrouves dans la rue. Le problème, c'est que tu rentres dans une carence alimentaire, dans un surplein émotionnel, dans un syndrome de stress aigu, puis tu ne vas pas bien psychologiquement. Alors... comment tu fais à un moment donné quand tu virailles²⁰? Comment tu fais pour trouver la solution? Pour avoir une adresse, tu t'en vas chez un twitt qui te maltraite, qui te fait tous les torts. [juron] que tu ne vaux pas cher.

Par ailleurs les femmes en situation d'errance et d'itinérance sont pour la plupart « invisibles », car elles ne correspondent pas aux clichés de la *bag lady*, de la jeune « gothique » ou de l'utilisatrice de drogue injectable (UDI). Une majorité de femmes rencontrées dans le contexte de notre recherche étaient des femmes d'apparence ordinaire avec une histoire extraordinaire. Comme Mathilde nous le confiait : « J'ai l'air de rien, j'ai l'air de quelqu'un qui est tranquille qui ne bouge pas... Une vie plate. Mais ce n'est pas ça qui s'est passé « pantoute ». L'apparence est souvent trompeuse. » Cela pose en soi un défi à des pratiques d'interventions de rue fondées sur l'apparence et l'état physique des personnes.

Des zones grises en matière d'offre de services pour les femmes présentant un parcours lié à leur condition de femmes

Hors du réseau des centres d'hébergement pour femmes violentées, l'absence de services et de ressources en hébergement pour les femmes qui se retrouvent en situation d'errance sans présenter de problématiques spécifiques liées à la santé mentale ou à la toxicomanie est plus que criante. Plusieurs ont souligné l'absence de ressources destinées aux femmes qui sont notamment en détresse pour des raisons de pauvreté économique et sociale, seules mais surtout avec des enfants.

Par ailleurs, mentionnons que plusieurs femmes témoignent, par leur histoire, du manque flagrant de ressources d'hébergement pour celles qui présentent

¹⁹ « Twitts » : pauvres types.

²⁰ « Virailer » : errer, galérer.

conjointement de multiples problématiques (toxicomanie, santé mentale, prostitution, judiciarisation, pauvreté, responsabilités familiales).

Ces résultats préliminaires de recherche nous amènent également à mettre l'accent sur l'intérêt d'approches d'intervention féministe permettant d'explorer de quelle façon des rapports sociaux de sexe et les problématiques qu'ils génèrent sont à l'origine de problématiques plus classiques liées à l'itinérance et l'errance, telles la maladie mentale et la dépendance, ou encore les alimentent.

La reconnaissance de droits bafoués

Cet exercice de l'émergence de droits de la parole des femmes n'a pas été fait par les femmes visées elles-mêmes. Le constat ci-dessus est évidemment le nôtre. Bien que ces femmes aient été spoliées de leurs droits les plus élémentaires liés à l'expression de leur citoyenneté, plusieurs expriment l'idée que cela va de soi et est tout à fait normal. Pour remédier à cela, un travail d'éducation aux droits est, à notre sens, nécessaire. Ce travail auprès des femmes elles-mêmes doit leur permettre de mettre en commun leurs expériences, de passer de l'expérience individuelle à celle qui est partagée collectivement, de manière à nommer et à explorer leur réalité, et à réaliser que l'itinérance cachée ou manifestée n'est pas due à leurs seuls manquements ou incapacités. La reconnaissance de droits à la citoyenneté passe toutefois également par la prise de conscience des acteurs et actrices sur différents plans (social, politique, etc.) des facteurs structurants de cette exclusion. Le savoir et l'expertise des femmes en la matière doivent, pour ce faire, être mis activement à contribution. C'est le message que nous livrent Violaine et la grande majorité des femmes que nous avons rencontrées :

J'ai du courage pour l'avenir, mais je ne repasserais pas par ce que j'ai passé, par exemple. C'est trop difficile, trop dur. J'aime autant ne plus y repenser [larmes dans sa voix]. Mais là, disons que je veux parler ce soir avec les autres filles, parce qu'on veut en aider d'autres. Moi, je voudrais que notre « parler » de ce soir aide d'autres femmes à ne pas tomber comme on est tombées, nous autres. Elles ne sont pas obligées de vivre ça. Tu peux être une femme sans vivre des choses comme ça. C'est juste pour ça que je suis venue. Ce n'était pas du tout pour m'apitoyer sur mon sort et dire ce que j'ai vécu, mais plutôt pour empêcher les autres de tomber là-dedans.

Violaine, 50 ans
en errance depuis l'âge de 44 ans

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Déclaration universelle des droits de l'homme
(Organisation des Nations Unies 2006)

RÉFÉRENCES

Canadian Research Institute for the Advancement of Women – Institut canadien de recherches sur les femmes (CRIAOW / ICREF)

2006 *Élucider la problématique de la pauvreté et de l'exclusion des femmes*. Ottawa, CRIAOW/ICREF.

2005 *Les femmes et la pauvreté*. 3^e éd. Ottawa, CRIAOW/ICREF.

FOURNIER, Louise et autres

1998 *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec 1996-97*. Santé Québec.

GLASSER, Irene

1994 *Homelessness in Global Perspective. Social Issues in Global Perspective*. New York, Toronto, G.K. Hall – Maxwell Macmillan Canada et International.

GROLEAU, Lucie

1999 « L'effet structurant des politiques dans la définition et la construction du phénomène de l'itinérance, et les impacts sur les services et l'intervention », *Nouvelles Pratiques sociales*, 12, 2 : 27-44.

GRUPE DE TRAVAIL DE QUÉBEC SUR L'ITINÉRANCE

2003 *Plan d'action communautaire sur l'itinérance – Région de Québec*. Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

1989 *Convention relative aux droits de l'enfant*. [En ligne], [www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/k2crc_fr.htm] (19 décembre 2006).

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

2006 *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*, 2006-04-06 2004 [En ligne], [<http://www.marchemonde.org/publications/charte/fr>] (19 décembre 2006).

NOVAC, Sylvia et autres

2002 *Où se tourner? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada*. Ottawa, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

2006 *Déclaration universelle des droits de l'homme*, [En ligne], [<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>] (19 décembre 2006).

RAMJI, Kappel

2002 *Common Occurrence the Impact of Homelessness on Women's Health. Phase II: Community Based Action Research Final Report Executive Summary*. Toronto, Sistering : A Woman's Place.

REINHARZ, Shulamit

1992 *Feminist Methods in Social Research*. New York – Oxford, Oxford University Press.

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC

2006 *Le droit de cité – Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de grande pauvreté*, RAPSIM 2006 [En ligne], [www.rapsim.org/pdf/EG_Declaration_Corrigée.pdf] (19 décembre 2006).